

PLAN DE PRÉVENTION ET D'INTERVENTION EN MATIÈRE D'INTIMIDATION 2023-2024

ÉCOLE : École élémentaire des Quatre-Rivières EN DATE DU : 2023-11-21

DATE DU PROCHAIN SONDAGE : mai 2024 DATE DE RÉVISION : Novembre 2023

MEMBRES DE L'ÉQUIPE POUR LA SÉCURITÉ ET LA BIENVEILLANCE DANS L'ÉCOLE

Nom de l'élève :

Nom de la direction de l'école : Anick Côté-Brown

Membre du personnel enseignant : Christina Lamoureux, Ginette Couture

Membre du personnel non-enseignant : Lisane Loranger

Nom du parent, tuteur ou tutrice :

Nom du conseiller pédagogique de l'équipe écoles sécuritaires et bienveillantes : Meriem Abou-Saoud

Nom du membre de l'équipe de travail social ou de santé mentale (si disponible) : Lynn Gosselin

1. Énoncés de politiques :

L'intimidation:

- l'intimidation est préjudiciable au bien-être et à l'apprentissage des élèves;
- l'intimidation nuit au climat scolaire, y compris aux relations saines;
- l'intimidation, notamment la cyberintimidation, est un problème grave qui n'est pas acceptable dans un environnement scolaire (y compris virtuel), dans le cadre d'une activité scolaire ou dans toute autre circonstance ayant une incidence sur le climat scolaire.

2. Définition de l'intimidation :

Selon la <u>Loi sur l'éducation</u>, « intimidation » s'entend d'un comportement agressif et généralement répété d'un élève envers une autre personne qui, à la fois,

a) a pour but, ou dont l'élève devrait savoir qu'il aura vraisemblablement cet effet :



- (i) soit de causer à la personne un préjudice, de la peur ou de la détresse, y compris un préjudice corporel, psychologique, social ou scolaire, un préjudice à la réputation ou un préjudice matériel,
- (ii) soit de créer un climat négatif pour la personne à l'école,
- b) se produit dans un contexte de déséquilibre de pouvoirs, réel ou perçu, entre l'élève et l'autre personne, selon des facteurs tels que la taille, la force, l'âge, l'intelligence, le pouvoir des pairs, la situation économique, le statut social, la religion, l'origine ethnique, l'orientation sexuelle, la situation familiale, le sexe, l'identité sexuelle, l'expression de l'identité sexuelle, la race, le handicap ou des besoins particuliers.

On entend en outre par comportement, pour l'application de la définition d'« intimidation », le recours à des moyens physiques, verbaux, électroniques, écrits ou autres.

Cyberintimidation

On entend en outre par intimidation, pour l'intimidation par des moyens électroniques (communément appelée cyberintimidation), notamment par :

- a) la création d'une page Web ou d'un blogue dans lequel le créateur usurpe l'identité d'une autre personne;
- b) le fait de faire passer une autre personne comme l'auteur de renseignements ou de messages affichés sur Internet;
- c) la communication électronique d'éléments d'information à plus d'une personne ou leur affichage sur un site Web auquel une ou plusieurs personnes ont accès.

NAVIGATION DU GABARIT:

Stratégies en matière d'éducation, de sensibilisation et de communication.

Stratégies de prévention en matière d'intimidation.

Stratégies d'intervention et de soutien en matière d'intimidation.

Signalement des actes d'intimidation.

<u>Rôles.</u>

Ressources pour les parents.



STRATÉGIES EN MATIÈRE D'ÉDUCATION, DE SENSIBILISATION ET DE COMMUNICATION

Cette section cible les interventions qui visent à accroître l'éducation, la sensibilisation et la communication auprès des élèves, du personnel, des parents, tuteurs et tutrices ainsi que l'ensemble de la collectivité afin qu'ils contribuent à la lutte contre l'intimidation et l'adoption des comportements appropriés par les élèves.

Priorité du Conseil : D'ici juin 2024, outiller la communauté scolaire (élèves, parents et membres du personnel) de toutes les écoles à soutenir la mise en œuvre des pratiques qui contribueront au bien-être et à l'épanouissement des élèves.

Priorité 1 de l'école : D'ici juin 2024, établir et adopter de façon systématique une culture réparatrice à l'échelle de l'école afin de développer les compétences pour les relations saines.

Stratégies/Activités	Indicateurs/Résultats attendus	Personnes responsables	Échéancier
Formation SCP (Soutien au comportement positif)	- Le personnel ciblé est formé.	 Formateurs des écoles sécuritaires et bienveillantes Membre du personnel participant 	27 septembre 2023 13 novembre 2023
Faire la promotion des ateliers destinés aux parents Soutenir la diversité à l'école et à la maison (17 octobre) Intimidation (14 novembre) Au cœur de la communication (22 novembre) Pratiques réparatrices (17 janvier) Atelier BRAVE pour les parents	 Les parents de l'école sont informés des ateliers offerts. Nombre de parents participants. 	- Direction	17 octobre 14 novembre 22 novembre 17 janvier Date à déterminer

Priorité 2 de l'école : Communiquer et outiller la communauté scolaire par rapport aux pratiques de prévention et de lutte contre l'intimidation.

Stratégies/Activités	Indicateurs/Résultats attendus	Personnes responsables	Échéancier
Communication des politiques et des stratégies sur la prévention et l'intervention de l'intimidation aux élèves de l'école :	 Tout le personnel et les élèves de l'école ont vu la présentation sur l'intimidation : cette 	- Direction	1 ^{er} décembre
Présentation aux élèves de l'école pour expliquer la politique de l'école en matière d'intimidation pour :	présentation est à adapter à l'âge des		



-	Expliquer l'intimidation;	élèves et au profil de la	- Membre du	
-	Expliquer la différence entre l'intimidation et	classe.	personnel	
	un conflit/chicane;		participant	
-	Expliquer les différentes formes			
	d'intimidation;			
-	Expliquer le rôle des élèves dans des			
	situations d'intimidation. Adopter les			
	comportements de protection et de			
	coresponsabilité;			
-	Expliquer que faire si l'élève voit ou vit des			
	situations d'intimidation;			
-	Expliquer comment signaler les gestes			
	d'intimidation et de violence au personnel			
	scolaire ou à un adulte de confiance			
	(expliquer la fiche de signalisation ou le			
	Forms de l'école pour signaler les cas			
	d'intimidation ou de violence);			
-	Faire la promotion des organismes externes			
	pour venir en aide aux élèves;			
-	Expliquer les initiatives de l'école pour			
	prévenir l'intimidation à l'école cette année.			
	nunication des politiques et des stratégies			
	prévention et l'intervention de			
l'intin	nidation au personnel de l'école :			
>	Formation autonome : Formation obligatoire -	Tout le personnel a assisté à la	- Ressources	JP 20 octobre
ĺ	violence en milieu de travail, Formation du	formation autonome : Violence	Humaines	
	personnel sur les incidents violents;	en milieu de travail		
>	Revue du guide Violence au travail dans les			
	conseils scolaires : un guide de la loi;		Mambras da	
>	Revue de la politique 4,32 du Conseil sur la		 Membres de l'équipe pour la 	
	violence au travail et la <u>directive</u>		sécurité et la	
	administrative 4,32 ici.		23001100 00 10	



 Rencontre de planification du PPIMI avec les membres de l'équipe pour la sécurité et la bienveillance de l'école; Présentation du plan de prévention à l'ensemble du personnel de l'école et mise à jour lors de la journée pédagogique du mois 	bienveillance dans l'école - Direction	Novembre Novembre
 de novembre et revue de la NPP 144.; Affichage du PPIMI dans le salon du personnel de l'école ou le partager dans le TEAMS/OneNote/SharePoint de l'école pour qu'il soit accessible par les membres du personnel de l'école. 	- Direction	1 ^{er} décembre
Communication à l'intention des parents :		
 Présentation du plan de prévention (PPIMI) lors de la rencontre avec le conseil d'école; 	Direction	6 décembre
 Affichage du plan de prévention à l'intimidation sur le site Web de l'école; 	Direction	1 ^{er} décembre
 Envoie d'un bulletin d'information à la maison des actions entreprises pour contrer l'intimidation à l'école par courriel ou par les 	Direction	Novembre
réseaux sociaux de l'école; Fournir des ressources disponibles pour appuyer les parents en cas d'intimidation (voir la section rôle des parents, tuteurs, tutrices pour les ressources disponibles).	Direction	Novembre



STRATÉGIES DE PRÉVENTION EN MATIÈRE D'INTIMIDATION

Cette section cible les interventions à mettre en œuvre pour assurer de façon continue la prévention de l'intimidation. Les activités de prévention doivent avoir lieu au niveau de chaque élève, de chaque classe et au niveau de la communauté scolaire.

Priorité du Conseil : D'ici juin 2024, promouvoir dans toutes les écoles les initiatives qui soutiennent au quotidien le bien-être et la santé mentale des élèves.

Priorité 1 de l'école : D'ici juin 2024, chaque classe s'engagera dans des activités de soutien au comportement

positif.

Stratégies/Activités	Indicateurs/Résultats attendus	Personnes responsables	Échéancier
S'engager dans le projet: la promesse Viamonde passeport vers l'apprentissage socioémotionnel (voir la feuille de route AXE 1)		Équipe en santé mentale et TS	
Construire les bases de l'approche réparatrice par l'emploi des cercles proactifs : les cercles relationnels, de check-in/check-out.	- Au moins 1 cercle par 2 mois.	- Enseignant titulaire	Bimestriel
 Présentation du code de vie dans toutes les salles de classe et au gymnase (de 4º à 8º années). Envoyé à la maison pour renforcement. 	Tous les élèves connaissent et comprennent les attentes du code de vie.	Enseignants titulairesDirection	Septembre à juin



Chaque classe participe à au moins une activité reliée à chaque thème du calendrier systémique.	- Des preuves d'apprentissages sont visibles dans la salle de classe.	- Titulaires	Septembre à juin
Stratégies/Activités	Indicateurs/Résultats attendus	Personnes responsables	Échéancier
Priorité 2 de l'école : L'école s'engage à part	iciper aux activités systémiqu	es du conseil scolaire Via	amonde.
 positif, harmonisé; Présentation du système aux élèves; Établir un tableau de récompense en lien avec le système de renforcement positif Certificats pour les valeurs Remise de rubans pour les HAHT Le système des élèves étoiles de la semaine 	 Célébrés lors de rassemblements HAHT: rassemblement à la fin du mois. Affiché sur le babillard au foyer de l'école Partagé aux annonces Appel aux parents 	- Le personnel de l'école - Direction es du conseil scolaire Via	Bimestriel Mensuel Hebdomadaire
Établir et adopter le système de renforcement positif à l'échelle de l'école : > Sélection du système de renforcement	- Le personnel scolaire utilise le système de renforcement positif.	- Le personnel de l'école	Janvier à juin
	 Les matrices sont enseignées, modélisées et affichées dans les lieux désignés. 	- Enseignants	
7 Tresentation des macheest	- Les règles de la classe sont affichées dans la classe.	pour la sécurité et la bienveillance dans l'école - Enseignants	
 Présentation des matrices. 	- Matrices sont affichées à divers endroits dans l'école.	- Membres de l'équipe	



Enseignement de leçons sur la prévention de l'intimidation, la sécurité personnelle, l'autoprotection et la gestion des émotions avec le programme – Enfants Avertis Présentation de la ressource Enfants Avertis pour visionner la capsule https://bit.ly/39AXOJD Pour télécharger la ressource, utiliser le lien suivant - https://bit.ly/3zvWqm4	- Un minimum d'une leçon par mois est donnée à tous les élèves de l'école.	- Enseignant d'éducation physique, enseignant titulaire ou tout autre membre du personnel enseignant.	Janvier à juin
 Participation au concours Artmonie: Visiter le site nouveau site du concours Artmonie MY SITE - Informations générales (weebly.com) Nouveauté: Un prix pour le meilleur logo Voir les critères de sélection et les formats Présentation des œuvres à l'ensemble de l'école; Sélection d'une œuvre par cycle. Soumettre une œuvre par cycle en utilisant le lien: Formulaires de soumission et vérification - MY SITE (weebly.com) Vote du public 	- Une œuvre du cycle moyen et une œuvre de l'intermédiaire sont soumises au concours Artmonie.	- Comité d'alliance.	Date limite pour soumettre une œuvre au concours : 28 novembre à midi 2023 Le public pourra voter pour son œuvre préférée. Un sondage sera envoyé à la communauté et sera ouvert du 29 novembre, en après-midi, au 1er décembre à midi.

Le développement des compétences relationnelles fait partie du processus universel de l'apprentissage socio émotionnel (ASÉ).

Développer les compétences pour les relations saines.

• Privilégier des activités qui favorisent le développement des relations saines, du bien-être, de la santé mentale, des émotions, des habiletés socioémotionnelles, de la résolution de conflits, de l'empathie, de l'entraide, des valeurs communes et des attitudes coopératives à la planification de l'enseignement :



- Déterminer les ressources disponibles portant sur les thèmes des émotions, des relations saines, les menaces, les conflits, la violence physique, l'intimidation verbale, physique et électronique qui se rapportent aux cours enseignés;
- Déterminer les ressources de la bibliothèque portant sur les thèmes des émotions, des relations saines, de l'empathie, de l'entraide, des valeurs communes et des attitudes coopératives, ainsi que les ressources portant sur l'intimidation;
- Planifier des leçons en lien avec les thèmes des émotions, des relations saines, les conflits, la violence physique et les différentes formes d'intimidation en salle de classe;
- Création d'un coin calme en salle de classe ou dans l'école afin de favoriser l'autorégulation;
- Enseignement et modélisation explicite des outils, fiches et techniques favorisant l'autorégulation;
- Intégrer les concepts liés à la pleine conscience en salle de classe;
- Intégrer en salle de classe des occasions pour jouer à des jeux relationnels (p. ex., le vendredi après-midi);

Participer à des initiatives portant sur :

L'équité et l'inclusion :

- > Participation aux activités systémiques du Conseil
- > Intégrer des perspectives et des activités culturelles significatives de la communauté 2SLGBTQ+ dans la planification de l'enseignement :
 - Mettre sur pied un club scolaire faisant la promotion de l'inclusion, de la sécurité et du respect; par exemple une Alliance ou un club de justice sociale;
 - Déterminer les ressources disponibles en salle de classe ou disponibles à la bibliothèque de l'école portant sur l'équité et l'inclusion;
 - Participation à la semaine Via-Arc-en-ciel du Conseil et de la cérémonie du lever du drapeau.

> Inclure les perspectives des Premières Nations, des Métis et Inuit dans la planification de l'enseignement, par l'entremise des ressources disponibles au conseil et des voix authentiques :

- Lecture de la reconnaissance du territoire au moins une fois par semaine à la radio ou télé scolaire le matin;
- Utiliser le guide de la reconnaissance des territoires comme outil pédagogique;
- Se familiariser avec la pédagogie du lieu, qui inclut des apprentissages expérientiels en plein air;
- Préconiser, inclure et se référer aux valeurs universelles, dont le respect, l'amour, l'humilité, l'honnêteté;
- Participation à la Semaine de reconnaissance des traités -première semaine du mois de novembre;
- Prendre connaissance du Guide culturel des pratiques gagnantes pour l'inclusion des perspectives autochtones (Premières Nations, Métis et Inuits) dans l'enseignement situé dans le Teams de l'éducation autochtone;
- Rendre disponible et intégrer les œuvres littéraires écrites par des Premières Nations, Métis et Inuit en salle de classe. (les œuvres disponibles sont cataloguées sous divers thèmes, incluant la nature, la famille, réconciliation, etc.);



- Prendre part aux activités suggérées dans le calendrier mensuel ECLC, qui inclut l'éducation autochtone, l'environnement et la construction identitaire;
- Participer aux activités pour souligner le mois de l'histoire des peuples autochtones (juin) et la Journée nationale des Autochtones (le 21 juin);
- Faire un rappel pour l'auto-identification volontaire et confidentielle des Premières Nations, Métis, Inuits lors de l'inscription initiale ou à tout autre moment pendant l'année.

> Intégrer les principes de la pédagogie sensible et adaptée à la culture, des perspectives et des activités culturelles significatives dans la planification de l'enseignement :

- Mettre en place des initiatives pour appuyer une pédagogie sensible et adaptée à la culture; PSAC
- Encourager la réflexion, les guestions;
- Introduire le terme enseignement culturellement pertinent pour décrire l'enseignement qui intègre les connaissances de l'élève et ses expériences au foyer et dans la communauté dans le curriculum, de même que dans l'enseignement et les expériences d'apprentissage en classe;
- Intégrer les trois principes essentiels (avoir des attentes élevées envers tous les élèves, aider les élèves à développer leurs compétences culturelles et guider les élèves dans le développement d'une sensibilité culturelle;
- Encourager les élèves à orienter leur apprentissage en intégrant leur identité et leurs connaissances préalables à leurs expériences au foyer et dans la communauté;
- Initier une démarche de construction identitaire chez les élèves; MyBlueprint
- Veiller à développer les perspectives socioculturelles des élèves;
- Planification de l'intégration des référents culturels dans l'enseignement;
- Varier les ressources et le matériel pédagogique pour que le milieu d'apprentissage reflète et soit accessibles à l'ensemble des apprenants;
- Choisir des ressources, du matériel et des livres qui présentent à la fois des perspectives locales et globales;
- Exploitez une variété de ressources en littératie, en arts, etc., qui incorporent les cultures des élèves;
- Faire la promotion d'un leadership culturel partagé;
- Célébration de la communauté scolaire (p. ex., journée multiculturelle);
- Faire preuve d'humilité culturelle, consulter et demander plutôt que présumer et imposer ce que nous croyons soit l'inclusion respectueuse des cultures qui ne sont pas la nôtre;

> Privilégier des activités qui favorisent le développement du leadership chez les élèves :

- Assurer la mise en œuvre du conseil d'élève;
- Participation aux activités animées par l'équipe de l'animation culturelle.

> Organiser des journées décloisonnées au niveau de l'école pour des occasions comme :

- Halloween;



- Fêtes;
- Semaine de la francophonie;
- Fête champêtre;
- Activités avec les maisons.

> Assurer la mise en œuvre de clubs et/ou d'alliance d'écoles :

- ViaDJ
- Club robotique;
- Brigadier scolaire;
- Comité éco-école;
- Alliance 2SLGBTO+;
- Chorale:
- Équipes sportives.

STRATÉGIES D'INTERVENTION ET DE SOUTIEN EN MATIÈRE D'INTIMIDATION

L'intimidation est une difficulté relationnelle qui demande une solution relationnelle. Cette section cible les interventions et le soutien à offrir tant aux élèves victimes de l'intimidation que ceux qui la pratique. Lors de l'intervention, affirmer clairement que l'intimidation est un comportement inacceptable. L'intervention doit viser l'enseignement des habiletés relationnelles (relations saines, la collaboration, le respect des différences, la tolérance, l'empathie, la résolution de conflits) et la compréhension nécessaire pour que les élèves n'empruntent pas la voie de l'intimidation et se comportent en citoyens responsables. L'annexe jointe à ce plan offre des suggestions de stratégies à mettre en œuvre.

Priorité du Conseil : D'ici juin 2024, développer dans toutes les écoles la capacité des intervenants à soutenir les élèves qui sont victimes et témoins de l'intimidation tout en modélisant les comportements attendus auprès de tous les élèves.

Priorité 1 de l'école : D'ici juin 2024, tous les membres du personnel de l'école connaîtront les programmes et le soutien disponibles pour les élèves qui ont subi des actes d'intimidation, pour les témoins des actes d'intimidation et pour les élèves qui ont commis les actes d'intimidation.

Stratégies/Activités	Indicateurs/Résultats attendus	Personnes responsables	Échéancier
Les programmes de soutien sont disponibles compte tenu de la situation et du besoin.	Offrir l'appui de façon ponctuelle selon les besoins individuels	Équipe-école	Au besoin



>	Soutien aux élèves qui ont subi des actes		
	d'intimidation :		
-	Identifier, éduquer, soutenir et conseiller l'élève;		
-	Offrir des sessions d'éducation sur la gestion des		
	émotions, le stress, le bien-être en salle de classe;		
-	Faire des suivis régulièrement avec l'élève afin de		
	s'assurer que la situation ne puisse pas se		
	reproduire;		
-	Offrir l'aide ou l'intervention des travailleurs sociaux		
	disponibles;		
_	Offrir des sessions de counseling individuel et/ou collectif;		
_	Offrir des services de soutiens internes et externes		
	(psychologues, santé mentale, agence		
	communautaire);		
-	Offrir la médiation/justice réparatrice en milieu		
	scolaire par l'entremise des conférences réparatrices		
	(pour les écoles qui adoptent une culture réparatrice		
	proactive au préalable);		
-	Offrir des sessions de modélisation des		
	comportements pour savoir comment réagir aux		
	gestes d'intimidation;		
-	Créer un environnement sécuritaire pour l'élève;		
-	Créer un plan de sécurité de l'élève;		
_	Appel à la police. Référer l'élève vers des organismes comme :		
_	Jeunesse, j'écoute;		
_	Tel-jeunes;		
-	LGBTQ Youth LINE;		
-	Black Youth Helpline;		
-	<u>+FORT</u> -application mobile qui offre un soutien aux		
	jeunes victimes d'intimidation;		
-	Ligne d'écoute d'espoir des Premières Nations et des		
	Inuit (24 heures).		
	Soutien aux élèves qui ont été témoins des actes	<u> </u>	
	d'intimidation :	Équipe-école	Au besoin



-	Identifier, éduquer, soutenir et conseiller l'élève;	Offrir l'appui de façon		
-	Offrir l'appui des travailleurs sociaux;	ponctuelle selon les besoins		
-	Offrir des sessions de counseling individuel et/ou	individuels		
	collectif;			
-	Offrir des services de soutiens internes et externes			
	(psychologues, santé mentale, agence			
	communautaire);			
-	Offrir la médiation/justice réparatrice en milieu			
	scolaire par l'entremise des conférences réparatrices			
	(pour les écoles qui adoptent une culture réparatrice			
	proactive au préalable);			
_	Offrir une session de modélisation des			
	comportements : réactions aux gestes d'intimidation;			
-	Créer un environnement sécuritaire pour les élèves;			
-	Créer un plan de sécurité de l'élève, si nécessaire.			
>	/ .			
	d'intimidation :	Offrir l'appui de façon	Équipe-école	Au besoin
-	Identifier, éduquer, soutenir, conseiller, accompagner	ponctuelle selon les besoins	, ,	
	l'élève;	individuels		
_	Sessions de modélisation des comportements et des			
	habiletés prosociales personnalisées par l'éducatrice			
	spécialisée de l'école;			
_	Enseignement explicite du comportement attendu			
	avec rétroactions fréquentes;			
_	Intervention éducative sur l'intimidation (p. ex. : lire			
	un livre sur l'intimidation aux plus petits, créer un			
	sondage et présenter ses résultats);			
_	Monitorer et faire des suivis régulièrement avec			
	l'élève afin de s'assurer que la situation ne se			
	reproduise pas;			
_	Appliquer les conséquences éducatives et les			
	sanctions en milieu scolaire;			
-	Suivre les étapes établies dans le tableau décisionnel			
	de l'école;			
-	Uniformisation et harmonisation des interventions du			
	personnel qui travaille avec l'élève;			



- Intervention des travailleurs sociaux;
- Offrir des sessions de counseling individuel et/ou collectif;
- Offrir des services de soutiens internes et externes (psychologues, santé mentale, agence communautaire);
- Offrir la médiation/justice réparatrice en milieu scolaire pour assurer la réintégration de l'élève à travers des cercles et de gestes réparateurs par un membre formé (pour les écoles qui adoptent une culture réparatrice proactive au préalable);
- Élaborer un plan d'intervention;
- Élaborer <u>un plan de soutien du</u>
 <u>comportement</u> (déterminer un plan de modification du comportement et un contrat de comportement avec l'élève);
- Déterminer, modifier ou adapter le PEI au besoin, s'il v a lieu;
- Entreprendre les démarches selon l'évaluation de l'analyse du VTRA, s'il y a lieu;
- Élaborer un Plan de sécurité de l'élève en situation d'urgence, s'il y a lieu;
- Appel à la police.

Priorité 2 de l'école : D'ici juin 2024, les membres du personnel de l'école utiliseront l'approche réparatrice et seront en mesure d'intervenir en fonction du tableau décisionnel

Stratégies/Activités	Indicateurs/Résultats attendus	Personnes responsables	Échéancier
Intervenions en fonction du tableau décisionnel de l'école. ProgessionEtTableauDécisionnel- GestionDesComportementsDesÉlèves-2023.pdf	-Le personnel de l'école se réfère au tableau décisionnel de l'école.	Tout le personnel.	Septembre à juin
Consignation des incidents (suggérer le FORMS)	- Consigner les écarts de conduite.	Tout le personnel	Septembre à juin



Les conseils scolaires doivent s'assurer que chaque membre de leur personnel prend au sérieux toutes les allégations d'intimidation, y compris de cyberintimidation, et agit rapidement, avec tact et sollicitude, dans son suivi auprès des élèves qui divulguent ou signalent des incidents ayant rapport à des actes d'intimidation. Les conseils scolaires doivent s'assurer que chaque membre de leur personnel qui travaille directement avec les élèves (administratrices et administrateurs, enseignantes et enseignants et autres membres du personnel scolaire) réagit à tout comportement d'élève susceptible de nuire au climat scolaire dans les situations où elle ou il juge qu'il est sécuritaire de le faire. Le comportement visé désigne tout comportement inapproprié et irrespectueux observé à n'importe quel moment à l'école et à l'occasion de tout événement lié à la vie scolaire, y compris dans les environnements d'apprentissage virtuels. (NPP144)

Stratégies pour encourager la dénonciation des actes
d'intimidation

Pour dénoncer des actes d'intimidation, l'élève est encouragé à:

- 1. Aller voir un adulte de confiance.
- 2. Dénoncer les actes en utilisant :
- Le billet de signalement ou la fiche signalétique de l'école ou;

Pour signaler des actes d'intimidation, les adultes de l'école doivent :

- Aviser la direction de l'école. Faire rapport à la direction s'il apprend qu'un élève peut s'être livré à une activité pouvant mener à une suspension ou à un renvoi de l'école. Signaler les actes ou les comportements à la direction de l'école dès qu'il est raisonnablement possible de le faire;
- Remplir le formulaire : Rapport d'incident en lien à la sécurité dans les écoles – Partie I;
- Consigner les incidents dans le registre des incidents de l'école;
- Remplir le formulaire en ligne : Écoles sécuritaires Déclaration d'incident ;
- Si un incident répond à plusieurs critères, plusieurs procédures de signalement s'appliquent. Remplir tous les formulaires de signalement multiple nécessaire. Veuillez

Outils de dénonciation (code QR, ou autres mécanismes utilisés par l'école)

> Le billet de signalement ou la fiche signalétique de l'école.

Pour signaler un cas d'intimidation en tant que parents, tuteurs, tutrices :

Communiquer avec l'enseignant titulaire de votre enfant par courriel en plaçant la direction en c. c. Établissez la nature des faits avec exactitude. Consignez par écrit ce qui s'est passé et quand cela s'est produit.



suivre les exigences relatives au signalement : PROCÉDURE DE SIGNALEMENT DE LA VIOLENCE AU TRAVAIL DANS LES CONSEILS SCOLAIRES Annexe H;

- Tout membre du personnel qui est témoin d'un acte d'un élève qui pourrait mener à une suspension ou à une suspension en attente de renvoi doit, à l'aide du système de déclaration d'incident en ligne, remplir le formulaire Rapport d'incident en lien avec la sécurité dans les écoles conformément à la Loi sur l'éducation et selon ce qu'indiquent les notes Politique/Programmes nos <u>144</u> et <u>145 et les Directives administratives no 3,204</u>;
- Pour signaler un incident de violence ou un risque de violence, le membre du personnel doit fournir les informations demandées dans l'outil de déclaration des incidents qui se trouve au lien suivant : Écoles sécuritaires
 Déclaration d'incident ;
- Si l'acte de violence ou le risque de violence contre le membre du personnel vient d'une ou d'un élève, le membre du personnel doit procéder de la même façon soit fournir les informations dans l'outil de déclaration d'incident en ligne. Le membre du personnel doit remettre ce formulaire rempli au plus tard 24 heures suivant l'incident. (<u>Directives administratives no 4,32</u>).

Après le signalement d'une situation d'intimidation :

- 1. La direction fait enquête.
- 2. La direction de l'école communique avec les parents ou avec les tutrices ou tuteurs des élèves subissant des actes d'intimidation ainsi que des élèves s'y livrant, et les informer :
 - de ce qui s'est produit;
 - du préjudice subi par l'élève;



- des mesures prises pour assurer la sécurité de l'élève, y compris les mesures disciplinaires prises en réponse à l'incident;
- des soutiens qui seront proposés à l'élève en réponse à l'incident;
- ➤ La direction de l'école communique aux parents pour discuter des mesures de soutien offertes à leur enfant.
- 3. En cas d'intimidation, la direction de l'école envisagera de recourir à la discipline progressive, qui peut donner lieu à une suspension ou à un renvoi.

Suspension et renvoi :

Découvrez ce qui se produira si votre enfant est suspendu ou renvoyé de l'école, comment sont prises les décisions et quelles mesures de soutien sont offertes aux élèves pour le retour en classe. <u>Directives administratives no 3,204-STRATÉGIE POUR LA SÉCURITÉ DANS LES ÉCOLES</u>

Pour signaler une insatisfaction de la réponse de l'école :

Si des insatisfactions persistent, discuter avec la surintendance de l'éducation.

Rôles et responsabilités des membres de la communauté scolaire

Les membres du personnel:

- > Respecter le PPIMI de l'école;
- > Veiller à la sécurité des milieux d'apprentissage des élèves;
- Recevoir les confidences des élèves;



- Participer au moyen de dénonciation;
- > Intervenir s'il est témoin d'un « comportement d'élève qui nuit vraisemblablement au climat scolaire »;
- > Collaborer selon les recommandations des étapes des interventions lors d'un incident de violence ou d'acte d'intimidation;
- Consigner les incidents;
- > Remplir tous les formulaires de signalement multiple nécessaire;
- > Participer à la formation autonome et obligatoire violence en milieu de travail;
- > Participer volontairement aux sondages portant sur le climat scolaire.

Réactions possibles en cas d'intimidation :

- Nommer le comportement inapproprié;
- > Demander à l'élève de cesser le comportement inapproprié;
- > Expliquer pourquoi le comportement est inapproprié ou irrespectueux;
- > Demander à l'élève de modifier son comportement à l'avenir;
- Fournir un soutien aux comportements positifs;
- > Faire le signalement à la direction de l'école. Informer la direction dès qu'il est raisonnablement possible de le faire;
- > Collaborer selon les recommandations des étapes des interventions lors d'un incident de violence ou d'acte d'intimidation;
- Consigner l'incident;
- > Remplir tous les formulaires de signalement multiple nécessaire.

Les élèves:

- > Faire preuve de civisme et de respect envers le personnel de l'école ainsi qu'aux autres élèves de l'école;
- Respecter le code de conduite de l'école;
- Participer aux activités liées à la prévention de l'intimidation;
- Participer aux sondages portant sur le climat scolaire;
- > Devenir membre de l'équipe œuvrant pour une école sécuritaire et bienveillante;
- > Dénoncer les actes et les gestes d'intimidation et de violence au personnel scolaire, à un adulte de confiance, par la fiche de signalement ou le Forms de l'école.

Réactions possibles en cas d'intimidation :

Adopter les comportements de protection et de coresponsabilité suivants :

- S'éloigner et aller chercher de l'aide plutôt qu'observer;
- Évaluer les risques;



- > Demander calmement de cesser le comportement d'intimidation p. ex. « laisse donc faire... »;
- Offrir une présence alliée p. ex. « je ne suis pas d'accord », « je vais aller chercher de l'aide »;
- Signaler les cas d'intimidation ou de violence au personnel scolaire, à un adulte de confiance, par la fiche de signalement ou le Forms de l'école.

Les parents, tuteurs, tutrices:

- > Se renseigner sur les sujets suivants : l'intimidation, la discipline progressive, les politiques de l'école en matière d'intimidation;
- Consulter le code de conduite de l'école;
- Découvrez comment les écoles règlent les problèmes de comportement au moyen d'un processus de discipline progressive.
- > Consulter le bulletin d'information de l'école en matière d'intimidation;
- > Devenir membre de l'équipe œuvrant pour une école sécuritaire et bienveillante;
- > Consulter le plan de prévention et d'intervention en matière d'intimidation de l'école (PPIMI);
- > Participer aux sondages portant sur le climat scolaire -mai 2024;
- Participer aux ateliers pour les parents offerts par le conseil.
 Retrouver les liens de connexion ici <u>Ateliers pour les parents (csviamonde.ca)</u>

18 octobre à 19h en ligne

Soutenir la diversité à l'école et à la maison.

Atelier servant à expliquer aux parents ce qu'est l'éducation inclusive dans un cadre respectueux des droits de la personne.

14 novembre à 19h en ligne

L'intimidation expliquée aux parents

Cet atelier à l'intention des parents sert à les sensibiliser sur l'intimidation; de reconnaître les différents types d'intimidation, dont la cyberintimidation, de comprendre les mythes et les réalités propres aux



comportements intimidants, de reconnaître l'intimidation afin de la différencier des conflits, des agressions et des taquineries, de comprendre les rapports de force et la dynamique entre les élèves.

17 janvier à 19h en ligne

Pratiques réparatrices expliquées aux parents

Atelier servant à expliquer aux parents l'approche des pratiques réparatrices et comment intégrer certaines approches à la maison.

- > Se porter bénévole lors de la tenue d'activités de prévention contre l'intimidation au sein de l'école;
- Être à l'écoute de son enfant;
- ➤ Aidez votre enfant à faire la distinction entre « moucharder », « rapporter » ou « dénoncer », et signaler un incident. Expliquez-lui que signaler un incident exige du courage et qu'il ne s'agit pas de causer des problèmes à un autre élève, mais de protéger l'ensemble des élèves;
- Aidez votre enfant à faire la différence entre rapporter et dénoncer. Expliquez-lui que rapporter consiste à dénoncer quelqu'un pour lui attirer des ennuis alors que dénoncer consiste à obtenir de l'aide lorsqu'on vous fait du mal, ou lorsqu'on fait du mal à une personne de votre connaissance, ou lorsque votre droit ou le droit de cette personne à être en sécurité est retiré;
- Établissez la nature des faits avec exactitude. Consignez par écrit ce qui s'est passé et quand cela s'est produit;
- > Surveillez le comportement de votre enfant. Si vos rencontres avec le personnel scolaire ne mettent pas fin à l'intimidation, demandez à parler à la direction. Faites le suivi des mesures convenues lors de la réunion;
- > Dénoncer les gestes d'intimidation et de violence au personnel scolaire;
- Informer le personnel de l'école si l'intimidation se poursuit;
- > Participer à la recherche de solutions et à l'élaboration d'un plan d'intervention en cas d'intimidation;
- > En cas d'incident grave, la direction d'école doit informer les parents des élèves concernés, sauf en de rares exceptions, et doit inviter les parents à discuter de mesures de soutien pour leur enfant;
- L'intimidation, y compris la cyberintimidation, est un exemple d'incident grave impliquant des élèves;
- En cas d'incident violent, la direction doit suivre les directives énoncées dans <u>Modèle provincial de protocole local entre la police et le conseil scolaire concernant le signalement à la police.</u>

La direction:

- Établir un comité des écoles sécuritaires et bienveillantes;
- Élaborer, à l'aide du comité, le plan de prévention et d'intervention en matière d'intimidation;
- Partager le PPIMI avec l'ensemble du personnel;
- > Informer les parents du PPIMI lors de la rencontre du conseil d'école;



- Partager le PPIMI sur le site Internet de l'école;
- > Assurer la mise en application du PPIMI dans son école;
- > Suivre le protocole en cas d'intimidation ou la violence en milieu scolaire;
- Faire enquête sur les signalements en cas d'intimidation;
- Suivre toutes les étapes d'interventions lors d'un incident de violence ou d'acte d'intimidation;
- Veiller à la sécurité des milieux d'apprentissage des élèves;
- > Si un incident répond à plusieurs critères, plusieurs procédures de signalement s'appliquent. Assurer les signalements multiples nécessaires;
- Assurer les suivis;
- > Examiner et analyser les données sur le climat scolaire;
- > Rendre disponibles les programmes et le soutien pour les élèves qui ont subi des actes d'intimidation, pour les témoins des actes d'intimidation et pour les élèves qui ont commis les actes d'intimidation.



RESSOURCES POUR LES PARENTS

Pour se renseigner davantage sur la prévention et la signalisation de l'intimidation :

- >Ce que tout parent doit savoir | PREVNet L'Autorité canadienne en matière de prévention de l'intimidation
- > Ressources pour parents Cyberintimidation | HabiloMédias (habilomedias.ca)
- > Ressources sur la sécurité sur Internet Ressources pour parents de la 4e à la 8e année OPHEA
- > ParentsCyberAvertis.ca
- > Réalité dangereuse : Ce que tout parent doit savoir sur le métavers protegeonsnosenfants.ca (protectchildren.ca)
- >Jouer en sécurité dans le métavers (ecno.org)
- > Enfants Avertis

Je veux me renseigner sur les activités en ligne des enfants de...

- Enfants de 5-7 ans
- Enfants de 8-10 ans
- Jeunes de 11-12 ans
- Jeunes de 13-15 ans
- > Parents partenaires en éducation
- >L'intimidation : Essayons d'y mettre un terme Guide pour les parents d'élèves de l'élémentaire et du secondaire (gov.on.ca) (Le quide)
- >L'intimidation : Essayons d'y mettre un terme Site Web



- > Le code de conduite de l'Ontario pour le secteur de l'éducation : Guide des parents
- > Écoles sécuritaires et accueillantes (gov.on.ca)

Santé mentale en milieu scolaire Ontario :

https://smho-smso.ca/parents-et-aidants-naturels/

Ateliers pour parents offerts par le conseil : Retrouver les liens de connexion ici <u>Ateliers pour les parents (csviamonde.ca)</u>

18 octobre à 19h en ligne

Soutenir la diversité à l'école et à la maison.

Atelier servant à expliquer aux parents ce qu'est l'éducation inclusive dans un cadre respectueux des droits de la personne.

14 novembre à 19h en ligne

L'intimidation expliquée aux parents

Cet atelier à l'intention des parents sert à les sensibiliser sur l'intimidation; de reconnaître les différents types d'intimidation, dont la cyberintimidation, de comprendre les mythes et les réalités propres aux comportements intimidants, de reconnaître l'intimidation afin de la différencier des conflits, des agressions et des taquineries, de comprendre les rapports de force et la dynamique entre les élèves.

17 janvier à 19h en ligne

Pratiques réparatrices expliquées aux parents

Atelier servant à expliquer aux parents l'approche des pratiques réparatrices et comment intégrer certaines approches à la maison.



Ateliers pour parents offerts par des organismes externes:

- L'intimidation et le conflit Parent / Tuteur par Brave Éducation
- Parents, tutrices et tuteurs : Partenaires pour la prévention Ateliers pour parents gratuits en ligne par Copa-Bien-être à l'école
- Prévention de l'intimidation Ateliers pour parents gratuits en ligne par Copa-Bien-être à l'école

Pour toutes questions ou préoccupations portant sur l'intimidation, veuillez communiquer avec l'enseignant titulaire de votre enfant, la direction adjointe ou la direction de l'école.



AXE 1 : FEUILLE DE ROUTE DES FORMATIONS SYSTÉMIQUES

Passeport ASE	QUOI ?	QUI ?	QUAND ?	COMMENT ?
Maternelle à 2 ^e année	Excursions virtuelles	Équipe pédagogique et Micheline et Natacha	Voir calendrier des formations de l'équipe pédagogique	Virtuel
	Plans des leçons	Travailleur en santé mentale	29 septembre 2023	Virtuel
	Moozoom	Équipe EED et Micheline et Natacha Équipe MOOZOM	Voir calendrier des formations	Virtuel
De la 3 ^e à la 4 ^e année	Ateliers BRAVE	Organisme BRAVE	Viamonde Calendrier 2023-24 - Google Documents	En présentiel



De la 5 ^e à la 6 ^e année	Ma Culture dans le ResPAIX	Équipe en santé mentale	Dates à cibler avec les écoles	En présentiel
De la 7 ^e à la 10 ^e année	Littératie en santé mentale	Natacha, Micheline Équipe en santé mentale	18 sept. : Centre de formation, 22 sept. : Norval Morisseau, Richmond Hill (annulé) 16 nov. : Gabriel Dumont, 17 nov. : Gaétan-Gervais, Oakville	En présentiel
De la 10 ^e à la 12 ^e année	Stress des tests et des examens Le défi du changement	Natacha, Micheline Équipe en santé mentale	Lors des cours de Littératie en SM	En présentiel

Formation pour le personnel scolaire :

ASIST	Formation sentinelle ASIST	Natacha , Micheline	30 et 31 octobre 14 et 15 février	En présentiel
SafeTALK	Formation SafeTALK au secondaire	Équipe en santé mentale	À la demande	En présentiel
Trousse de prévention et de promotion de la vie	Prévention et promotion de la vie	Djenane D	18 et 19 octobre	Virtuel



Axe 2: Liste des ateliers offerts par l'équipe en santé mentale

Nom du programme	Groupe ciblé	Niveaux d'interventions	Descriptif du programme
Au cœur de l'harmonie	1 ^{re} à la 6 ^e année	Niveau 1	Le programme « Au cœur de l'harmonie » comprend des clés de résolution des conflits, des clés d'attitudes et des outils pour une meilleure communication. Il permet d'aider les élèves à reconnaître la nature de leurs comportements, développer leur autonomie, régler leurs conflits et à développer leurs habiletés sociales.
Vers le pacifique	1 ^{re} à la 8 ^e année	Niveau 1	Le programme Vers le pacifique : La résolution de conflits permet aux élèves de développer leurs habiletés sociales et d'être formés à la résolution de conflits par le biais d'ateliers dynamiques.
Ma culture dans le ResPAIX	5 [°] à la 6 [°] année	Niveau 1	Le programme « Ma culture dans le resPAIX » vise à prévenir les problématiques relationnelles reliées aux différences culturelles. Il permet le rapprochement interculturel tout en réduisant les préjugés et la discrimination et en favorisant le respect de la différence



Différents, mais pas indifférents	1 ^{re} à la 8 ^e année	Niveau 1	Le programme « Différents, mais pas indifférents » permet aux élèves d'apprendre à mieux se connaître comme individu et à poser un regard sur leurs relations avec les autres.
Relations saines Plus	7 ^e à la 12 ^e année	Niveau 2	Le programme « Les relations saines Plus (PRSP) » est un programme pour petits groupes qui met l'accent sur la santé mentale, la prévention du suicide et la prévention de la toxicomanie. Le PRSP aide les élèves à développer leur pensée critique, à prendre conscience de soi, à régler leurs problèmes et à adopter une attitude saine.